

Distribution limitée

SC-88/CONF.001/5
Paris, le 25 octobre 1988

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Douzième session

(Brasilia, Brésil, 5-9 décembre 1988)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : ACTIVITES PROMOTIONNELLES

Les activités de promotion ont continué à être menées selon les orientations du plan adopté par le Comité, le Secrétariat se consacrant principalement à la production et à la diffusion de matériel d'information et à un rôle d'impulsion vis-à-vis des structures destinées à servir de relais de la promotion.

La partie I du présent document donne un aperçu des activités menées par le Secrétariat et par les Etats parties, avec ou sans l'aide du Secrétariat, depuis la dernière session du Comité; cet aperçu est certainement incomplet en ce qui concerne les activités des Etats parties, dans la mesure où le Secrétariat manque lui-même d'informations sur les actions menées; à cet égard, il est rappelé qu'un questionnaire avait été envoyé aux Etats parties en septembre 1987 et que nombre d'Etats n'ont pas répondu aux questions qui leur étaient posées concernant à la fois les activités en cours, les activités envisagées pour promouvoir la Convention; il est également rappelé qu'une aide du Fonds du patrimoine mondial est possible pour aider les Etats parties qui le souhaitent à mieux faire connaître la Convention.

La partie II présente un certain nombre de propositions d'actions que le Secrétariat mènera à bien en 1989, si le Comité en est d'accord.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES EN 1988

A. Production de matériel d'information ou de promotion

1. Le dépliant-affiche

La version mise à jour est parue et a été très largement diffusée (Délégations permanentes et Commissions nationales pour l'Unesco des Etats parties et non-parties, coordonnateurs nationaux pour la promotion, lorsqu'ils ont été désignés; ICOMOS, UICN, ICCROM, IFLA ; nombreuses institutions nationales, journalistes et particuliers qui en avaient fait la demande). Plusieurs Etats parties en ont acheté une quantité importante pour leur besoins internes de diffusion.

2. Dossiers d'information destinés en particulier à la presse

Ces dossiers sont conçus pour répondre à la fois aux demandes générales d'information et plus spécifiquement pour envoyer à la presse; ils comprennent en particulier, en plus du dépliant, une note qui explique le fonctionnement de la Convention et répond aux questions les plus généralement posées à cet égard. Ces dossiers existent en français et en anglais.

3. Agenda sur le patrimoine mondial

L'agenda pour 1989 est paru (en 5 000 exemplaires); il a été mis en vente depuis le mois de septembre 1988 à travers le réseau de distribution de l'office des presses de l'Unesco et au siège.

4. Numéro spécial d'ICOMOS Information

Ce numéro a été produit avec une aide du Fonds du patrimoine mondial. Il est utilisé par le Secrétariat pour répondre aux demandes d'information sur la Convention.

5. Numéro spécial du Courrier de l'Unesco

Sous le titre Nature et culture, un patrimoine pour tous, le Secrétariat et le Courrier de l'Unesco ont consacré le numéro d'août 1988 de cette revue à la Convention du patrimoine mondial, en s'attachant notamment à illustrer des sites peu connus. On rappellera que le Courrier est publié en 35 langues et lu par environ deux millions de lecteurs. Il est également utilisé par le Secrétariat, qui en a fait éditer dix mille exemplaires supplémentaires, pour ses besoins de promotion.

6. Série de films en co-production avec la compagnie Transtel (RFA)

Les cinq premiers films de la série (de quatorze, chacun de quinze minutes) sont prêts dans les versions anglaise et française et ont été montrés en avant-première au festival des télévisions à Cannes (France); la compagnie Transtel diffuse dans cent vingt neuf pays dont les télévisions d'environ quatre vingt ont déjà acquis cette série. L'Unesco a commencé pour sa part à contacter les pays pour lesquels elle a l'exclusivité, en particulier les pays européens. En outre la partie introductive de la série est utilisée par le Secrétariat pour faire des présentations sur la Convention ou pour accompagner des expositions sur le patrimoine mondial; les Etats parties qui le souhaitent peuvent en obtenir copie auprès du Secrétariat.

Transtel envisage de produire et réaliser ensuite une seconde série; la possibilité d'une co-édition avec l'Unesco n'a pas encore été discutée et dépendra des résultats de l'exploitation de la première série.

7. Certificat du patrimoine mondial

Le certificat a été réalisé selon la maquette qui avait été approuvée par le Bureau l'an dernier et adressé à plusieurs Etats qui en ont fait la demande pour leurs biens du Patrimoine mondial (Colombie, Royaume-Uni, Yougoslavie, Cameroun, Sri Lanka, Hongrie).

8. Brochure sur les possibilités d'assistance offertes par le Fonds du patrimoine mondial

Cette brochure, dont la production avait été recommandée par le Comité à sa dernière session a été réalisée, en anglais et en français.

9. Volumes illustrés sur le patrimoine mondial (en espagnol)

Les deux derniers volumes (9 et 10) de cette série, éditée par la Maison Plaza y Janes et INCAFO (Madrid), sont parus; on rappellera que cette série est réalisée sans appui de l'Unesco ni co-édition, qu'elle est vendue par correspondance et que le Fonds du patrimoine mondial reçoit un % des royalties.

10. Série de fascicules (en portugais)

Une série de fascicules illustrés, tirés de la série mentionnée ci-dessus, a été produite par l'éditeur brésilien Nova Cultural et vendus dans les kiosques au Brésil.

11. Série pour adolescents sur le patrimoine (en espagnol)

Les quatre premiers volumes d'une série pour adolescents (portant respectivement sur les vestiges arabes en Espagne, l'empire des pharaons, les grands refuges de la faune et le peuple maya) ont été publiés par l'INCAFO et les Editions S M (Espagne) en coédition avec l'Unesco (mais sans appui du Fonds du patrimoine mondial). Il est prévu de poursuivre cette série et de la faire paraître dans d'autres versions linguistique, selon un plan de parution qui sera étudié avec le Secrétariat de la Convention (voir partie II du présent document).

12. Expositions

Afin de faire face aux demandes présentées par les Etats parties, le Secrétariat a donné la priorité à la production de matériel d'exposition supplémentaire.

Sont désormais disponibles six expositions photographiques sur la Convention et une exposition plus générale intitulée l'Homme et le Patrimoine qui traite plus généralement de la notion de patrimoine, des problèmes de sauvegarde et de l'action de l'Unesco dans ce domaine. Les expositions photographiques peuvent être adaptées au type de demandes (par exemple sites médiévaux ou sites intéressant plus particulièrement une région, etc...)

13. Autocollants

Comme l'a suggéré le Comité à sa dernière session, le matériel fourni dans le cadre de l'assistance internationale financée par le Fonds portera désormais le symbole du Patrimoine mondial; des autocollants ont été réalisés à cet effet.

B. Activités de promotion menées par les Etats parties

1. **Mise en place de structures nationales**

Deux initiatives importantes doivent être mentionnées : la création de comités nationaux chargés de la mise en oeuvre et de la promotion de la Convention aux Etats-Unis et en France.

On rappellera que la création de telles structures a été jugée prioritaire par le Comité à sa session de décembre 1987 pour servir de relais à l'action du Secrétariat en matière de promotion et plus généralement pour contribuer à la mise en oeuvre des objectifs de la Convention y compris par la collecte de fonds au bénéfice du patrimoine mondial.

2. **Cérémonies destinées à commémorer l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial**

Des cérémonies de pose de plaque commémorative se sont tenues au Mexique, en Bolivie, au Royaume-Uni, en République fédérale d'Allemagne, au Brésil et au Canada.

3. **Expositions**

Des expositions ont été organisées, avec le matériel réalisé par le Secrétariat, dans les pays suivants :

République fédérale d'Allemagne (à l'occasion de foires internationales du tourisme);

France (dans plusieurs villes);

Belgique (où le processus d'adhésion à la Convention serait en cours);

République-unie de Tanzanie (à l'occasion d' une exposition générale sur les activités de l'Unesco);

Mexique (dans plusieurs villes);

Bulgarie (lors d'une conférence scientifique sur l'environnement dans les Balkans);

Algérie (à l'occasion de la biennale internationale sur le film et l'archéologie, organisée à Tipasa en novembre avec un soutien du Fonds: l'exposition sur "l'homme et le patrimoine" et une exposition spécifique sur les sites médiévaux du patrimoine mondial ont été montrées).

Par ailleurs, l'une des expositions photographiques réalisée par le Secrétariat a été montrée au siège de l'Unesco pendant la durée de la 130ème session du Conseil exécutif.

Enfin, l'association allemande - ARK (Aktion zur Rettung des Kulturerbes - Action pour la Sauvegarde du patrimoine) a présenté au mois de septembre et octobre 1988 au Prähistorischen Staatsammlung de Munich une exposition de photographies des sites du patrimoine mondial et, le soir de l'ouverture, le premier film d'une série destinée à la télévision et consacrée à la Liste

du patrimoine mondial. La Présidente de la Commission nationale de la République fédérale d'Allemagne ainsi qu'un représentant du Secrétariat étaient présents. Le film était consacré à la Vallée de Mzab.

4. Assemblée générale de la Commission nationale suisse

Cette Commission nationale a placé son assemblée générale, les 24 et 25 juin, sous le thème Protection du patrimoine culturel mondial une présentation de l'action de l'Unesco par un membre du Secrétariat et la projection de films sur la Convention et sur Sana'a.

5. Projets bénéficiant d'une assistance du fonds

Les deux projets qui avaient fait l'objet de demandes d'assistance approuvées par le Comité à sa dernière session - réalisation d'un audio-visuel en Haïti et d'un film sur le patrimoine en Chine et hors de Chine - sont en cours de réalisation.

C. Actions menées directement par le Secrétariat pour promouvoir la Convention

Outre la diffusion d'information sur la Convention, qui fait l'objet d'une vingtaine de demandes par mois (émanant de particuliers ou d'institutions), le Secrétariat s'efforce de mieux faire connaître la Convention par une action auprès du public et des médias.

C'est ainsi qu'à été organisée en février dernier une conférence de presse sur la Convention, et que deux membres du Secrétariat ont animé une émission dans la série "Archéologies" diffusée sur la chaîne France Culture, sur le thème Patrimoine mondial et Unesco.

Un séminaire de presse a aussi été organisé à Bahia, avec un appui du Fonds du patrimoine mondial, dans le cadre du projet Unesco/PNUD sur le patrimoine culturel et le développement pour l'Amérique latine afin de sensibiliser des journalistes du continent américain à la Convention.

Le Secrétariat a également organisé au siège de l'Unesco, le 5 octobre 1988, un gala auquel les chanteurs Barbara Hendricks et José Carreras ont participé gracieusement, pour commémorer la création par l'Unesco et le gouvernement français de l'UICN il y a quarante ans; ce gala a été l'occasion d'une action d'information sur la Convention auprès des personnalités invitées et d'une collecte de fonds, le programme de la soirée ayant été vendu au profit du Fonds du Patrimoine mondial

II. PROPOSITIONS POUR 1989

A. Production de matériel d'information sur les biens du patrimoine mondial

1. Fiches descriptives illustrées

Comme on vient de le voir, le Secrétariat dispose désormais d'un matériel d'information varié pour expliquer et faire mieux connaître le principe de la Convention, ses mécanismes et ses objectifs. En revanche, il manque encore d'une information de base facilement disponible sur chacun des biens

6

inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, alors que les demandes d'information sur les sites augmentent au fur et à mesure que la Convention est mieux connue. C'est pourquoi il se propose de produire des fiches en anglais et en français sur chaque site du patrimoine mondial, chaque fiche comprenant un texte d'environ trente lignes présentant les principales caractéristiques du bien et les raisons de son inscription, accompagné d'une photographie en noir et blanc. La rédaction des textes a commencé en juillet 1988.

2. Mise à jour de la documentation de base existante

Comme chaque année, le dépliant du patrimoine mondial sera mis à jour, ainsi que la note générale d'information destinée en particulier à la presse.

3. Lancement de nouvelles publications

La conjoncture semble favorable pour améliorer, avec l'aide de l'Office des publications de l'Unesco, la production de publications sur le patrimoine mondial. A la dernière Foire internationale du Livre de Francfort, en effet, plusieurs projets ont été discutés et plusieurs éditeurs intéressés par des coéditions en anglais, espagnol, français et néerlandais. Il s'agit en particulier de développer en plusieurs langues la collection pour adolescents (cf. ci-dessus) et de la réalisation d'un ouvrage exhaustif sur le patrimoine mondial, dans une collection plus luxueuse que le guide en espagnol et pour lequel un important éditeur français a fait des propositions fermes à l'Unesco et présenté une maquette à Francfort; une coédition espagnole est déjà prévue et les possibilités de coédition anglaise explorées.

Par ailleurs, une maison d'édition chinoise envisage la production d'un ouvrage sur les sites du patrimoine mondial; une demande d'aide, pour un montant de 10 000 \$, a été adressée au Secrétariat par les autorités chinoises pour ce projet; conformément à la procédure adoptée par le Comité à sa dernière session cette demande a été soumise au Président pour approbation.

4. Projet "les Merveilles du monde"

L'Office d'information du public a décidé que la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel devrait être l'une des priorités de son action d'information auprès du grand public; un projet de réalisation d'une série de films, intitulé "les Merveilles du monde"; a été élaboré: il consiste en la réalisation, par série de sept, de courts films sur des sites du patrimoine mondial, destinés aussi bien aux salles de cinéma qu'aux télévisions: une maison de production a accepté de préparer un projet (plaquette et vidéo de présentation) et de réaliser une première série de 21 films de 25 mn chacun. Aucune participation financière du fonds du patrimoine mondial n'est demandée, l'investissement initial de l'Unesco devant d'ailleurs être récupéré sur les bénéfices. Le Secrétariat sera en revanche étroitement associé pour ce qui concerne la substance du projet.

5. Décentralisation des expositions

Une meilleure gestion des expositions passe, comme la promotion en général, par l'action de relais; le Secrétariat s'efforcera de susciter systématiquement de telles actions pour exploiter le matériel d'exposition, qu'il s'agisse des associations ou comités nationaux ou des bureaux

régionaux de l'Unesco. Il est doré et déjà envisagé de mettre à disposition du Bureau régional pour la culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes une exposition que ce Bureau se chargera de faire circuler; de même, le comité national d'un des Etats parties a fait part de son souhait d'acheter une exposition pour l'utiliser au niveau national et international. D'autres initiatives de ce type seront encouragées.

6. Utilisation de circuits touristiques et de compagnies aériennes

Des contacts ont été pris avec plusieurs agences de voyages spécialisées dans la visite de sites culturels, souvent inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, pour qu'une information systématique sur la Convention soit diffusée avant le départ et pendant les voyages. Les Clubs Unesco, en particulier la Fédération française, souhaitent participer à cette opération, pour laquelle il est prévu que les agences de voyages concernées verseront un pourcentage des revenus au Fonds du patrimoine mondial.

Dans le même ordre d'idées, le Secrétariat contactera un certain nombre de compagnies aériennes pour qu'elles publient dans leurs magazines des articles sur la Convention.

MJ3/WHC9